



FO : médaille d'or olympique de la Fake News

Peut-on jouer avec l'avenir des personnels pour être les 1^{er} à faire le buzz ?

Nos organisations syndicales n'ont pas pour habitude de dénoncer la posture d'autres organisations syndicales. Pour autant, l'attitude de FO PJJ nous oblige à un droit de réponse collectif. De la bouche même de la directrice de cabinet du ministre de la justice que nous venons de rencontrer, FO PJJ a fait du lobbying depuis maintenant une semaine pour être reçue avant l'intersyndicale, allant jusqu'à menacer l'administration de communiquer sans information formelle. **Le tract que FO a transmis aujourd'hui même, en pariant sur l'avenir des personnels, avec une annonce électoraliste et hasardeuse.** Si nous anticipions tous des annonces favorables lors de l'audience prévue cette après-midi, nous n'avons aucun engagement, ni aucune précision. Par ailleurs, rappelons que force ouvrière ne s'est pas inquiétée des annonces faites par la DPJJ le 31 juillet 2024, d'où leur absence de l'intersyndicale.

Suite à notre rendez-vous de ce jour, le cabinet du ministre de la Justice nous informe du déblocage de 3 millions d'euros issus de la réserve budgétaire de la PJJ. Pour autant, le plan de rigueur à la PJJ reste présent et notre administration doit se conformer à un plafond d'emploi rigoureux.

Aussi, ces 3 millions permettront de signer les contrats de tous les collègues qui :

- **ont eu une promesse d'embauche écrite**
- **ont signé un contrat (même unilatéralement)**
- **n'ont pas bénéficié du délai de prévenance légale (1 mois pour un contrat antérieur de plus de 6 mois...).**

Pour autant, cette rallonge budgétaire ne permettra pas l'embauche de celles et ceux qui ont été avertis du non renouvellement de leur contrat dans des délais légaux.

Notre intersyndicale se félicite de cette avancée significative, tout en déplorant qu'elle ne concerne pas la totalité de nos collègues. Par ailleurs, ce sauvetage budgétaire n'est assuré que pour 2024 et dans le cadre d'un plafond d'emploi revu à la baisse. Quelle confiance pouvons-nous accorder aujourd'hui à la direction de la PJJ dans la gestion de ce budget précaire ? Il reviendra à nos organisations syndicales de vérifier le nombre de nos collègues exclus de ces nouveaux contrats et porter la revendication de leur renouvellement.

Nous pensons que cette période a été traumatisante pour nos collègues et laisse les traces d'une défiance à l'égard de la DPJJ. Cette dernière doit désormais prendre ses responsabilités.

Notre intersyndicale s'inscrit en soutien des dynamiques d'équipes solidaires et restera en alerte vis-à-vis de la situation des services et des problématiques individuelles, notamment dans le cadre d'un changement de gouvernance et dans le respect des engagements pris.

Vous pouvez d'ores et déjà tous nous contacter, car malgré tout des arbitrages vont avoir lieu et nombre de renouvellements devront être âprement défendus. Notre intersyndicale sera présente à chaque étape de ce processus.